



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
07.04.2010 Bulletin 2010/14

(51) Int Cl.:
A47H 13/01 (2006.01) **A47H 13/02** (2006.01)
A44B 13/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09171428.7**

(22) Date de dépôt: **26.09.2009**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL
PT RO SE SI SK SM TR**

(72) Inventeur: **Mermillon, Claude**
39170 Lavans les Saint Claude (FR)

(30) Priorité: **01.10.2008 FR 0856653**

(74) Mandataire: **Brungard, Yves Francois**
Novagraaf Technologies
25A, rue Proudhon
25000 Besançon (FR)

(71) Demandeur: **SAS Lahu Industries**
39171 Lavans les Saint Claude (FR)

(54) **Dispositif de suspension de rideau**

(57) Dispositif (1) de suspension d'un rideau (2), du type comportant une partie inférieure formant pince (3) destinée à enserrer une lisière du rideau, et une partie supérieure constituée par un anneau (4) destinée à coopérer avec une tringle (5), caractérisé en ce que la pince (3) et l'anneau (4) sont constitués par deux faces com-

plémentaires monobloc distinctes, superposables par rapport à leur plan de joint et leur axe de symétrie, ledit assemblage s'effectuant par l'intermédiaire de moyens de liaison internes également complémentaires, pour l'obtention d'un ensemble (1) pince (3) - anneau (4), d'un seul tenant.

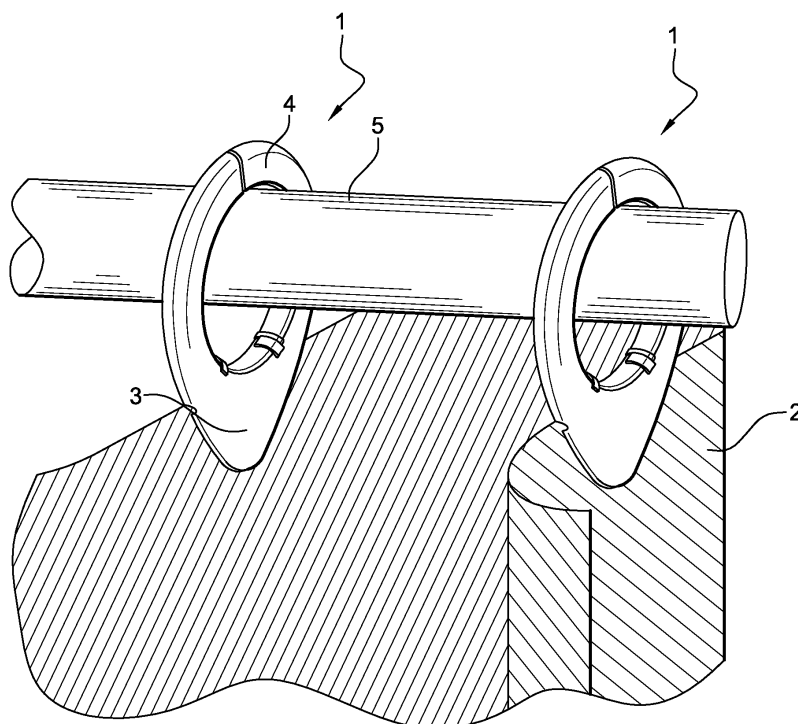


Fig. 12

Description

[0001] La présente invention concerne un dispositif destiné à la suspension d'un rideau.

[0002] De nombreux dispositifs ont déjà été proposés dans ce domaine, comme par exemple des pattes en tissu, cousues à la lisière du rideau, et dans lesquelles pattes on enfle une tringle. Mais ceci nécessite de démonter la tringle pour enfiler les pattes du rideau, et de reposer la tringle ensuite.

[0003] Est également connu un système consistant en un anneau se présentant en deux parties circulaires s'encliquetant l'une sur l'autre, de part et d'autre du rideau, après avoir réalisé sur celui-ci un trou circulaire correspondant à une zone centrale correspondante de l'anneau à mettre en place.

[0004] Non seulement un tel système nécessite, comme précédemment, le démontage de la tringle pour accrocher le rideau, mais de plus, il contraint à découper des trous dans le rideau, avec une certaine précision, pouvant se révéler une opération difficile et fastidieuse.

[0005] Pour éviter ces inconvénients, sont également largement diffusés des dispositifs comportant une partie inférieure formant pince destinée à enserrer la lisière du rideau et une partie supérieure comportant généralement un crochet, destiné à coopérer avec la tringle.

[0006] Dans ce dernier cas, la fixation est assurée par la fermeture de mâchoires de la pince sur la lisière du rideau, mais il peut se produire un glissement de l'un par rapport à l'autre, c'est pourquoi ces mâchoires sont souvent striées ou comportant des empreintes dont les reliefs s'interpénètrent les uns dans les autres afin de coincer le tissu du rideau, et donc éviter le glissement. Mais cela n'est pas toujours efficace.

[0007] La présente invention a pour but de remédier à l'ensemble de ces inconvénients en proposant un dispositif à la fois efficace et de réalisation très simple, et par conséquent peu coûteux.

[0008] A cet effet, l'invention concerne un dispositif de suspension d'un rideau, du type comportant une partie inférieure formant pince destinée à enserrer une lisière du rideau, et une partie supérieure constituée par un anneau destinée à coopérer avec une tringle, **caractérisé en ce que** la pince et l'anneau sont constitués par deux faces complémentaires monobloc distinctes, superposables par rapport à leur plan de joint et leur axe de symétrie, ledit assemblage s'effectuant par l'intermédiaire de moyens de liaison internes également complémentaires, pour l'obtention d'un ensemble pince- anneau, d'un seul tenant.

[0009] La présente invention concerne également les caractéristiques qui ressortiront au cours de la description qui va suivre, et qui devront être considérées isolément ou selon toutes leurs combinaisons techniques possibles.

[0010] Cette description donnée à titre d'exemple non limitatif, fera mieux comprendre comment l'invention peut être réalisée en référence aux dessins annexés sur

lesquels :

- La figure 1 représente, en perspective, un dispositif de suspension de rideau selon l'invention, vu selon l'un de ses côtés.
- La figure 2 représente, en perspective, un dispositif de suspension de rideau selon l'invention, vu selon son autre côté.
- Les figures 3 et 4 représentent, en perspective, l'une des faces du dispositif, vue respectivement de l'intérieur et de l'extérieur.
- Les figures 5 et 6 représentent, en perspective, l'autre face du dispositif, vue respectivement de l'intérieur et de l'extérieur.
- Les figures 7 à 12 représentent, en perspective, les différentes étapes de montage du rideau, à l'aide du dispositif selon l'invention.

[0011] Le dispositif 1 globalement désigné sur les figures est destiné à la suspension d'un rideau 2.

[0012] Ce dispositif est du type comportant une partie inférieure formant une pince 3, destinée à enserrer une lisière du rideau 2, et une partie supérieure constituée par un anneau 4, lequel est destiné à coopérer avec une tringle 5.

[0013] Selon la caractéristique essentielle de l'invention, la pince 3 et l'anneau 4 sont constitués par deux faces complémentaires monobloc distinctes, superposables 6,7 par rapport à leur plan de joint 8 et leur axe de symétrie, ledit assemblage s'effectuant par l'intermédiaire de moyens de liaison internes également complémentaires, pour l'obtention d'un ensemble 1 pince 3 - anneau 4, d'un seul tenant.

[0014] Comme bien visible sur les figures 3, 4, 5 et 6, chacune des faces complémentaires 6,7 le composant est constituée globalement par une couronne circulaire 8,9 définissant l'anneau 4, dont la partie centrale définit une ouverture circulaire 10,11 destinée au passage de tringle 5, et dont la périphérie de sa partie circulaire se prolonge par un appendice 12,13 définissant la zone de la pince 3, en formant globalement une ellipse.

[0015] Selon ces mêmes figures, on voit que la partie centrale circulaire 11 de la couronne 9 de l'une des faces 7 forme une collerette périphérique 14 comportant une gorge externe 15, destinée à coopérer en fermeture par encliquetage élastique avec un bourrelet correspondant 16, réalisé sur une collerette périphérique 17 de la partie centrale 10 de l'autre face 6.

[0016] Selon une autre caractéristique de l'invention, la collerette périphérique 17 de la partie centrale circulaire 10 de la couronne 8 de l'une des faces 6 est doublée, au moins ponctuellement, par des portions de collerette internes 18 concentriques à ladite collerette périphérique 17, entre lesquelles collerettes 17,18 de la face 6 est susceptible de s'emboîter la collerette 14 de l'autre face 7, sur laquelle sont réalisés des bossages de rigidification.

[0017] Par ailleurs, les collerettes périphériques 17 et

14 des faces 6 et 7 comportent des moyens d'indexation et de guidage de l'une par rapport à l'autre, constitués par deux encoches 19 réparties de manière équilibrée sur la périphérie de la collerette 17 de l'une des faces 6 et destinées à recevoir des doigts correspondants 20 réalisés sur la périphérie externe de la collerette 14 de l'autre face 7.

[0018] Selon une autre caractéristique de l'invention, des moyens de fermeture complémentaires des faces 6,7 composant le dispositif 1 s'ajoutent à leurs moyens d'encliquetage élastiques 15,16 et sont constitués par des plots mâles cylindriques 21, réalisés sur l'une des faces 7, en coïncidence avec des entretoises cylindriques creuses 22 avec lesquelles ils coopèrent au montage.

[0019] Il est à noter que la hauteur des entretoises cylindriques creuses 21 est supérieure à la hauteur des pions 22 et comporte une extrémité libre évasée pour permettre l'introduction et le guidage aisé des plots 22 lors du montage, et susceptible de s'épanouir et de s'écraser en fin de montage afin d'absorber la différence de hauteur évoquée ci-dessus.

[0020] A noter également que les appendices 12,13 définissant la zone de la pince 4 présentent, à l'intérieur de leurs faces 6,7, des moyens d'accrochage de la lisière du rideau 2, constitués d'une part de logements borgnes 23 et d'autre part, de picots correspondants 24, réalisés en coïncidence les uns des autres, de manière telle qu'après interposition du rideau 2 entre les faces 6,7, lors du montage, les picots 24 perforent le rideau 2 et pénètrent dans les logements correspondants 23.

[0021] On peut également remarquer sur les figures 3 et 5 la présence d'encoches 25 et 26 réalisées sur les faces 6 et 7, et destinées à créer un logement, lors du montage, dans lequel pourra prendre place un éventuel cordon situé dans l'ourlet du rideau, dans la zone de suspension.

[0022] Le dispositif 1 ainsi décrit pourrait parfaitement être utilisé tel quel pour le montage et la suspension des rideaux sur une tringle, mais après démontage de celle-ci.

[0023] C'est pourquoi, avantageusement, selon un perfectionnement de l'invention, les faces 6,7 le composant sont réalisées en matière souple, et en ce que la zone en forme de couronne 8,9 définissant l'anneau 4 est sectionnée 33,34 dans sa partie supérieure, dans ou à proximité de son axe de symétrie, de manière à définir deux branches 4A,4B-4C,4D de l'anneau 4 pouvant être écartées l'une de l'autre, par déformation élastique, après montage sur le rideau 2, pour permettre le passage de la tringle 5, puis de se refermer sur celle-ci, sans démontage.

[0024] Comme on le voit sur les figures 1 et 2, les sectionnements 33,34 des faces 6,7 dans la zone supérieure de l'anneau 4 sont décalés l'un par rapport à l'autre, de manière à présenter, après assemblage, des épaulements 27,28 permettant une mise en butée de l'une des faces 6 formant l'anneau 4 sur l'autre 7.

[0025] En référence aux figures 3 et 5, on peut constater que les épaulements 27,28 de mise en butée des faces 6,7 de l'anneau 4 comportent des moyens de verrouillage 29,30 par encliquetage élastique.

5 [0026] Ces moyens sont constitués par un doigt 29 de la face 6 susceptible de s'encliqueter, au montage, sur une encoche 30 de la face 7.

[0027] Selon une autre caractéristique de l'invention, dans la partie basse de chacune des faces 6,7 de la 10 partie formant l'anneau 4, sont réalisées, de part et d'autre de leur axe de symétrie, deux paires de pattes 31,32 venant en butée latérale l'une de l'autre lors du montage, de manière à absorber les forces au moment du vrillage des branches de l'anneau 4 lors du montage, la patte 32 étant en relief par rapport à la collerette pour 15 permettre le passage de la patte 31 sous ladite patte 32, afin que lesdites forces ne se répercutent pas au niveau de la pince 3.

[0028] Cette caractéristique a pour but d'éviter à la zone 20 formant pince 3 de bailler lors du vrillage de l'anneau, ce qui pourrait faire désolidariser le rideau de ladite pince.

[0029] Enfin, avantageusement, les faces 6,7 le composant sont obtenues par moulage d'une matière plastique souple.

Revendications

1. Dispositif (1) de suspension d'un rideau (2), du type comportant une partie inférieure formant pince (3) destinée à enserrer une lisière du rideau, et une partie supérieure constituée par un anneau (4) destinée à coopérer avec une tringle (5), l'anneau (4) étant constitué par deux faces complémentaires monobloc distinctes, superposables (6,7) par rapport à leur plan de joint (8) et leur axe de symétrie, ledit assemblage s'effectuant par l'intermédiaire de moyens de liaison internes également complémentaires, **caractérisé en ce que** chacune des faces complémentaires (6,7) composant l'anneau (4) est constituée globalement par une couronne circulaire (8,9), dont la partie centrale définit une ouverture circulaire (10,11) destinée au passage de la tringle (5), et dont la périphérie de sa partie circulaire se prolonge par un appendice (12,13) définissant la zone de la pince (3), en formant globalement une ellipse, pour l'obtention d'un ensemble (1) pince (3) - anneau (4), d'un seul tenant, mis en place sans découpe du rideau.
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la partie centrale circulaire (11) de la couronne (9) de l'une des faces (7) forme une collerette périphérique (14) comportant une gorge externe (15), destinée à coopérer en fermeture par encliquetage élastique avec un bourrelet correspondant (16), réalisé sur une collerette périphérique (17) de la partie centrale (10) de l'autre face (6).

3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** la collerette périphérique (17) de la partie centrale circulaire (10) de la couronne (8) de l'une des faces (6) est doublée, au moins ponctuellement, par des portions de collerette internes (18) concentriques à ladite collerette périphérique (17), entre lesquelles collerettes (17,18) de la face (6) est susceptible de s'emboîter la collerette (14) de l'autre face (7), sur laquelle sont réalisés des bossages de rigidification. 5
4. Dispositif selon l'une des revendications 2 ou 3, **caractérisé en ce que** les collerettes périphériques (17 et 14) des faces (6 et 7) comportent des moyens d'indexation et de guidage de l'une par rapport à l'autre, constitués par deux encoches (19) réparties de manière équilibrée sur la périphérie de la collerette (17) de l'une des faces (6) et destinées à recevoir des doigts correspondants (20) réalisés sur la périphérie externe de la collerette (14) de l'autre face (7). 10
5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** des moyens de fermeture complémentaires des faces (6,7) le composant s'ajoutent à leurs moyens d'encliquetage élastiques (15,16) et sont constitués par des plots mâles cylindriques (21), réalisés sur l'une des faces (7), en coïncidence avec des entretoises cylindriques creuses (22) avec lesquelles ils coopèrent au montage. 20
6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** les appendices (12,13) définissant la zone de la pince (4) présentent, à l'intérieur de leurs faces (6,7), des moyens d'accrochage de la lisière du rideau (2), constitués d'une part de logements borgnes (23) et d'autre part, de picots correspondants (24), réalisés en coïncidence les uns des autres, de manière telle qu'après interposition du rideau (2) entre les faces (6,7), lors du montage, les picots (24) perforent le rideau (2) et pénètrent dans les logements correspondants (23). 25
7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** les faces (6,7) le composant sont réalisées en matière souple, et **en ce que** la zone en forme de couronne (8,9) définissant l'anneau (4) est sectionnée (33,34) dans sa partie supérieure, dans ou à proximité de son axe de symétrie, de manière à définir deux branches (4A,4B-4C, 4D) de l'anneau (4) pouvant être écartées l'une de l'autre, par déformation élastique, après montage sur le rideau (2), pour permettre le passage de la tringle (5), puis de se refermer sur celle-ci, sans démontage. 30
8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** les sectionnements (33,34) des faces (6,7) dans la zone supérieure de l'anneau (4) sont décalés l'un par rapport à l'autre, de manière à présenter, après assemblage, des épaulements (27,28) permettant une mise en butée de l'une des faces (6) formant l'anneau (4) sur l'autre (7). 35
9. Dispositif selon la revendication 8, **caractérisé en ce que** les épaulements (27,28) de mise en butée des faces (6,7) de l'anneau (4) comportent des moyens de verrouillage (29,30) par encliquetage élastique. 40
10. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que**, dans la partie basse de chacune des faces (6,7) de la partie formant l'anneau (4), sont réalisées, de part et d'autre de leur axe de symétrie, deux paires de pattes (31,32) venant en butée latérale l'une de l'autre lors du montage, de manière à absorber les forces au moment du vrillage des branches de l'anneau (4) lors du montage, la patte (32) étant en relief par rapport à la collerette pour permettre le passage de la patte (31) sous ladite patte (32), afin que lesdites forces ne se répercutent pas au niveau de la pince (3). 45
11. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** les faces (6,7) le composant sont obtenues par moulage d'une matière plastique souple. 50

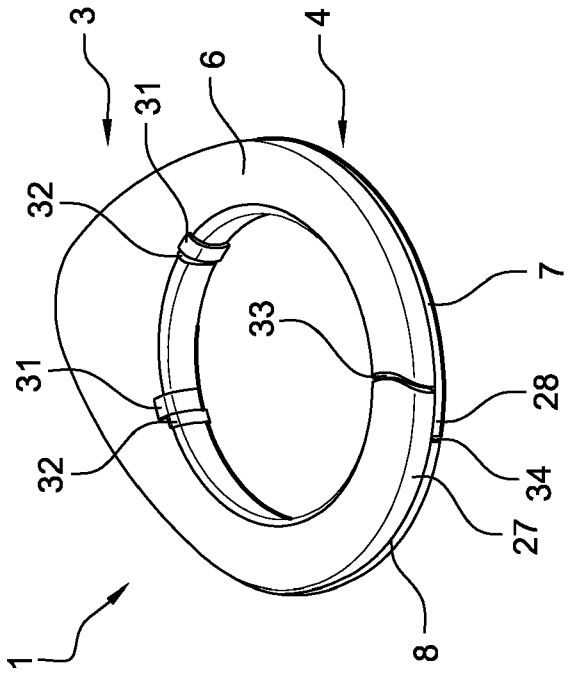


Fig. 1

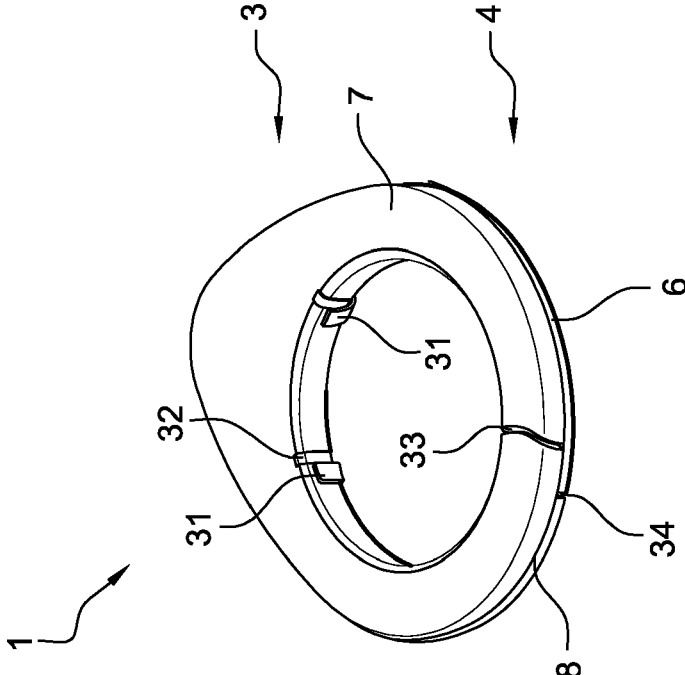


Fig. 2

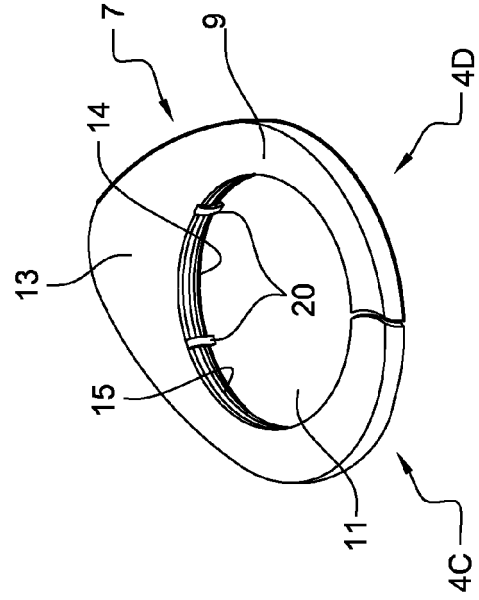
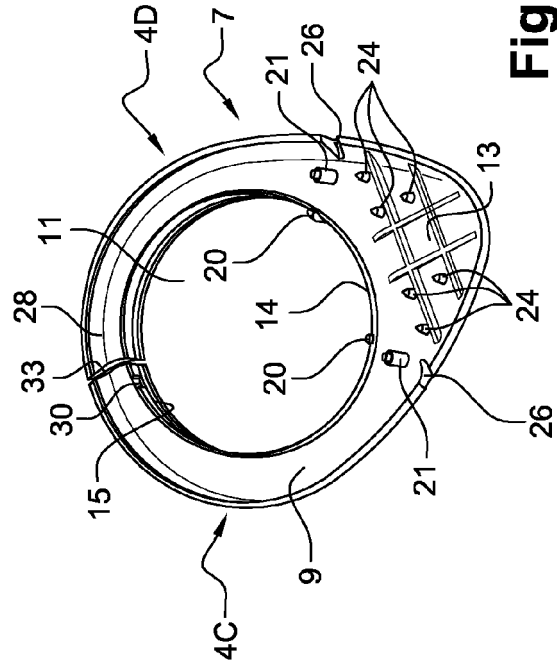
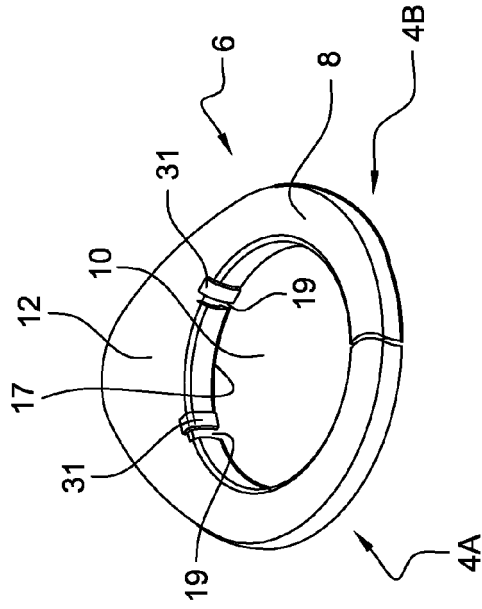
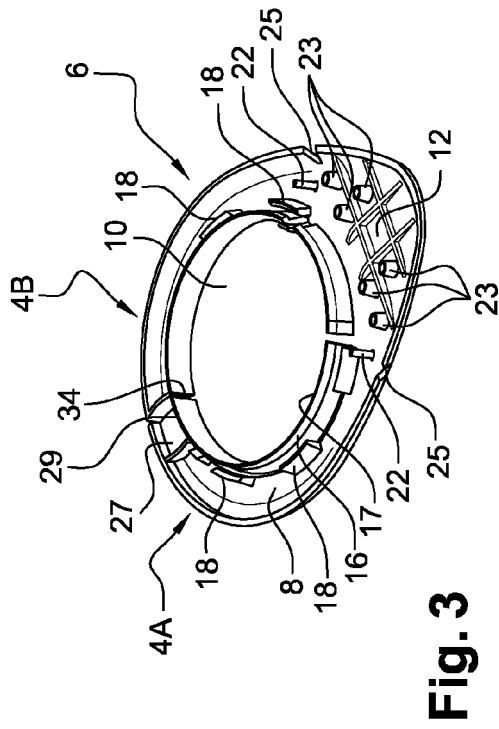


Fig. 7

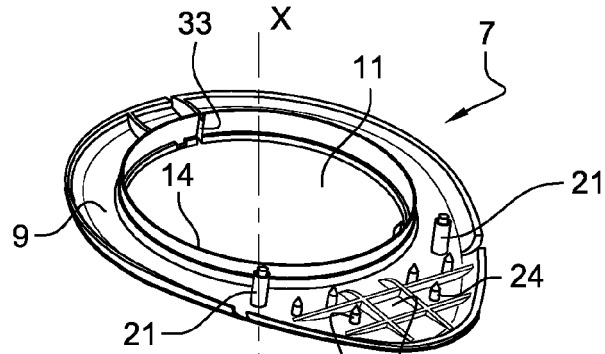


Fig. 8

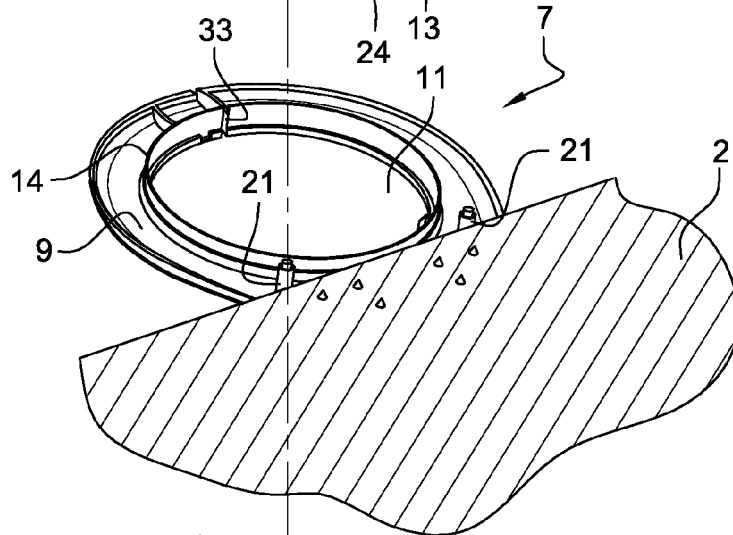
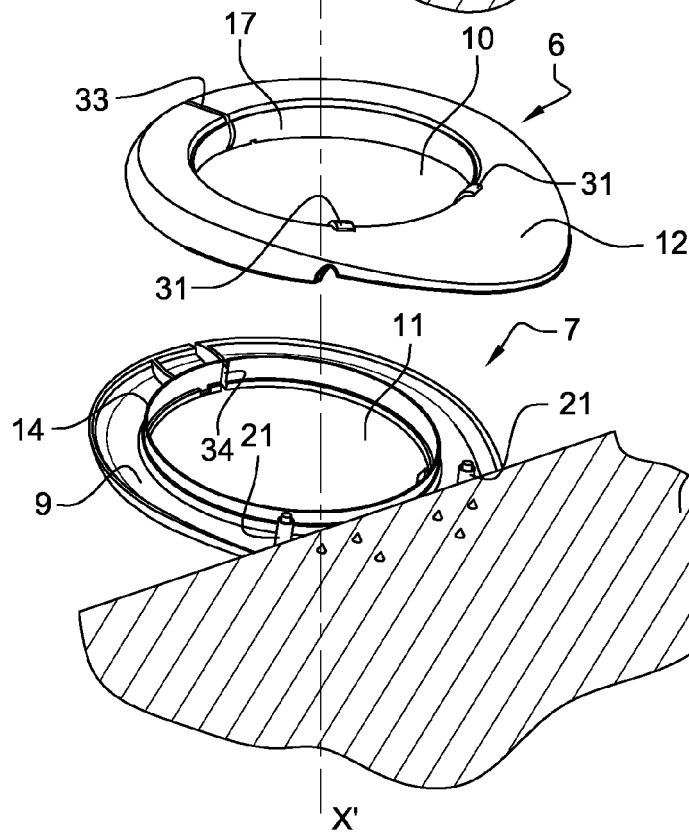


Fig. 9



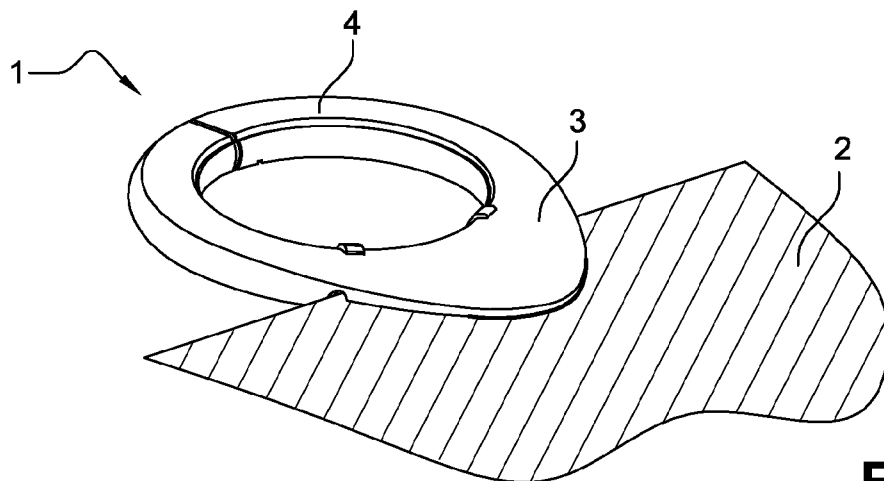


Fig. 10

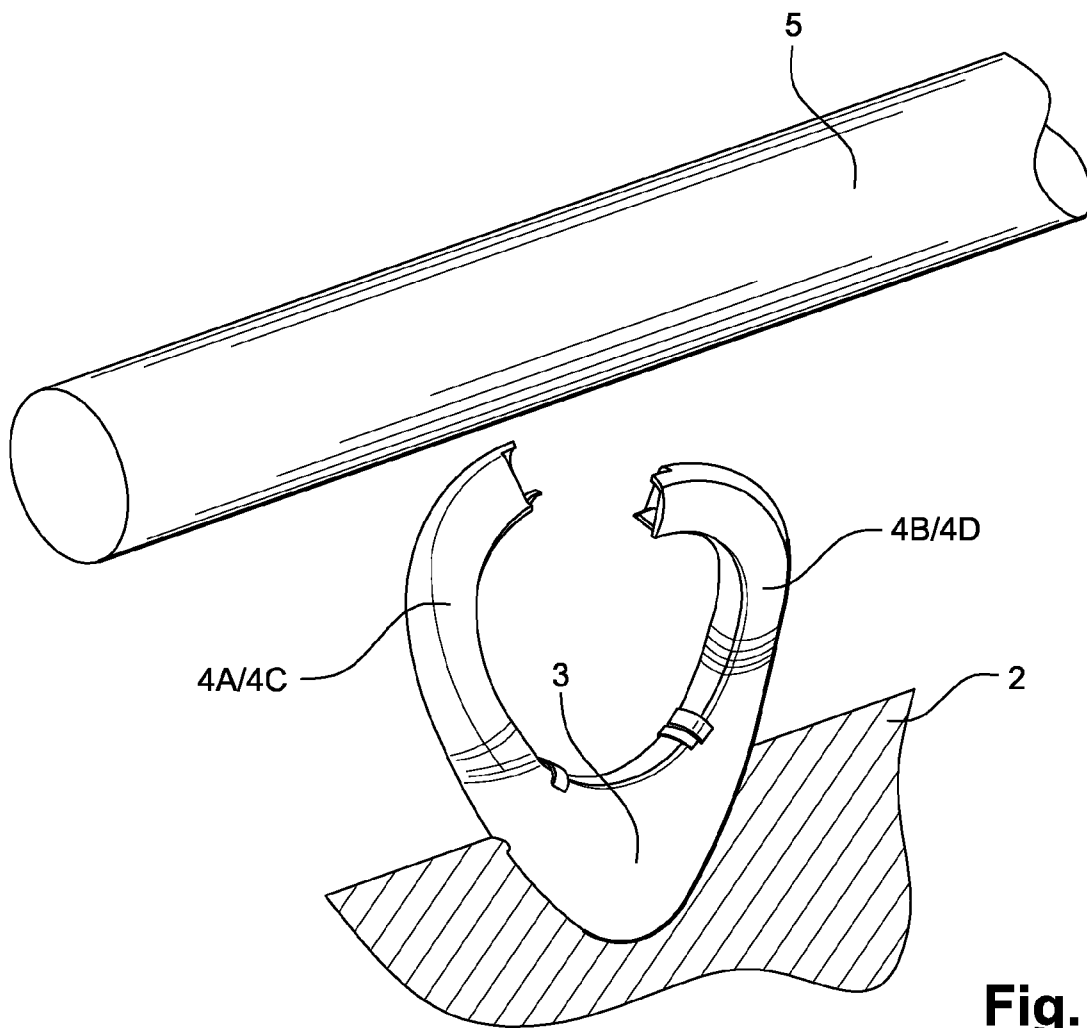


Fig. 11

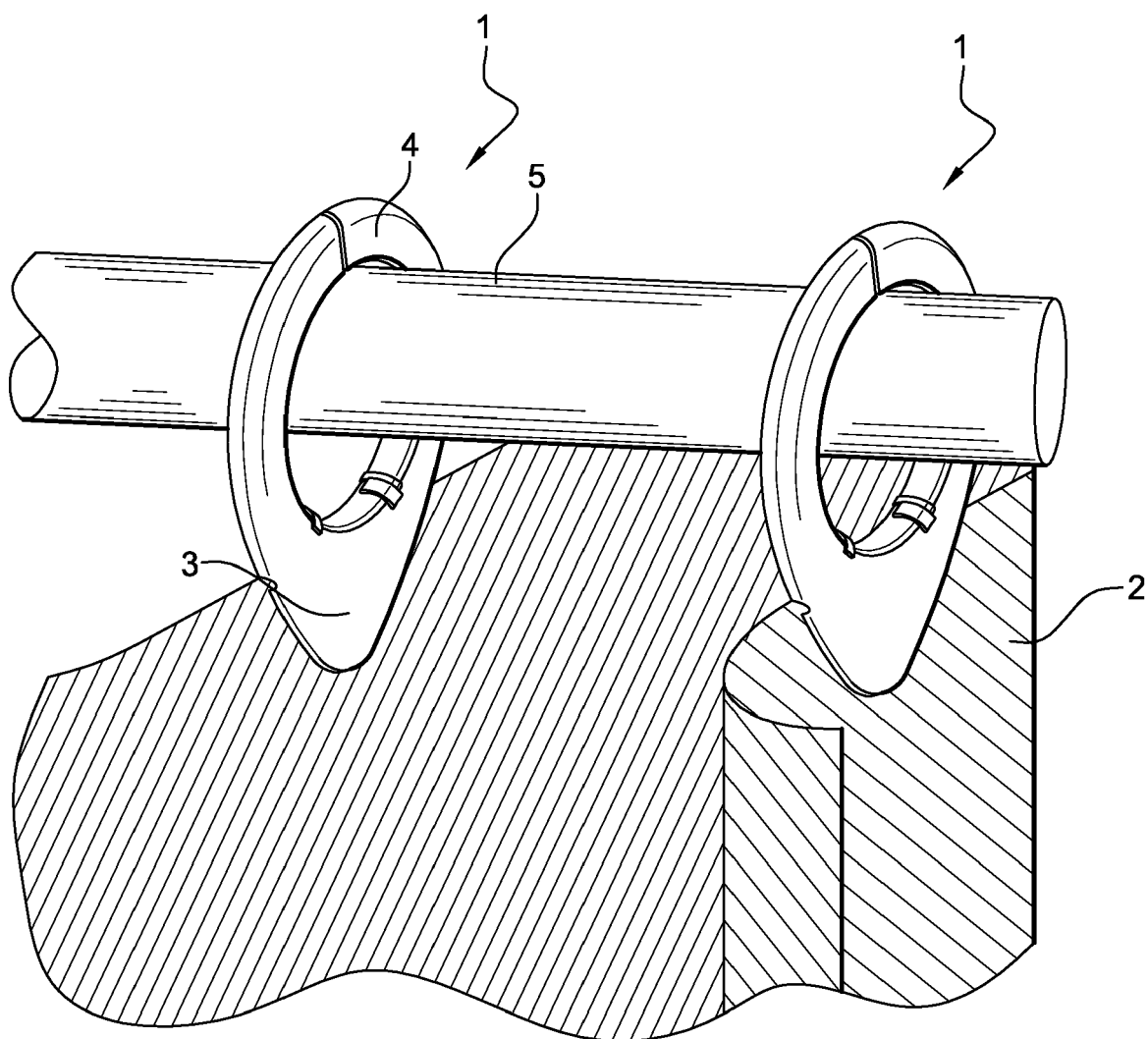


Fig. 12